

Hangviller (57291)

Arrêté : SGAR n° 2003-255 du 07/07/2003 modifié --- Secteur : Arrt de Sarrebourg hors zones très sensibles

Seuil Urbanisme : 3000 m²
Seuil Affouillements : 3000 m²
Seuil Végétation : 3000 m²

